



## **Compte rendu de la séance du vendredi 14 mars 2014**

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Jean-Jacques DIETSCH, Olivier EGGENSPIELER, François JACQUOT, Corinne JUNG, Michel STUBER, Jean-Claude WIEST

Absents : David FINK, Yvette KREMER, Maryline LODOVICHETTI, Francis PETERSEN, Fabienne ULMANN

Excusés :

Procuration : Laure SPILLER par Bernard BOLORONUS

Secrétaire(s) de la séance : Corinne JUNG

### **Ordre du jour:**

1. Approbation des comptes administratifs 2013
  - budget communal M14,
  - Eau M49
  - Assainissement M49
2. Exonérations possibles - taxe d'aménagement
3. Déclaration d'intention d'aliéner
4. Aménagement des abords du groupe scolaire
5. Divers

### **Délibérations du conseil :**

Le compte rendu de la séance du 07 février 2014 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **APPROBATION CA (01\_03\_2014)**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bernard BOLORONUS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Bernard BOLORONUS, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (cf annexes)

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Hors de la présence de M. Bernard BOLORONUS, Maire ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs

- M14 Commune



- M49 eau
- M49 assainissement

#### EXONERATIONS TAXE AMENAGEMENT (02\_03\_2014)

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances 2014 ;

#### **Le conseil municipal décide,**

d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- les locaux à usage artisanal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement et sera applicable pour les autorisations délivrées après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (03\_03\_2014)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti sis 2 rue du Chêne cadastré section 09 n°221/82 d'une superficie totale de 6.85 ares appartenant à M. Olivier Stéphane GAUTHIER.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

#### DIVERS

- *Aménagements des abords du groupe scolaire*

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion avec le Conseil de Fabrique de l'Eglise concernant l'aménagement des abords de la future école, du parvis de l'Eglise et des abords du presbytère. Les membres du Conseil de Fabrique souhaitent qu'un espace suffisamment large soit conservé autour du presbytère.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil de Fabrique, usufruitier du bien, a le devoir d'entretenir le bâtiment et ses abords.

Des croquis plus précis de Formats Urbains, architectes, doivent parvenir en mairie dans les prochains jours.

- *Elections municipales*

Monsieur le maire rappelle les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et demande les disponibilités aux conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h35.

Délibéré en séance, les jours et an susdits